



Pièces détachées-réparation

Par **jackez29**, le **31/08/2010 à 19:51**

Bonjour,
Un commerçant m'a vendu il y a 2 ans un appareil électronique qui vient de tomber en panne. Il m'affirme ne pas pouvoir le réparer aujourd'hui puisque le fabricant ne fournit pas les pièces détachées nécessaires à la réparation.
Quel est le recours possible. Le commerçant et le fabricant n'ont-ils pas l'obligation de réparer et fournir les pièces si peu de temps après l'achat
Merci pour votre réponse

Par **jeetendra**, le **31/08/2010 à 20:16**

Bonsoir, si votre appareil [fluo] n'est plus sous garantie[/fluo], c'est cuit, aucun texte (Code de la Consommation) n'oblige le fabricant à fournir les pièces nécessaires à la réparation,
cordialement

Par **caroline2222**, le **25/02/2011 à 15:21**

Bonjour, je suis journaliste et je prépare un reportage sur les difficultés des consommateurs avec leurs achats. Pourrions-nous discuter de ce qui vous est arrivé ? N'hésitez pas à me contacter à journalistecd@yahoo.fr
merci à vous